

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la compagnie *Assinck Bros. Limited*, de Markham (Ont.)?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le BFS m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le parlement par le ministère de l'Expansion économique régionale.

3. Les directeurs et administrateurs de la société *Assinck Bros. Limited* au 31 décembre 1968, étaient ceux dont les noms suivent: Joseph Assinck, président, Markham (Ont.); Anton Assinck, vice-président, Markham (Ont.); J. L. Cattanach, administrateur, Markham (Ont.); Irene White, Secrétaire-trésorière, Markham (Ont.).

4. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents, soit directement ou par l'intermédiaire d'autres avoirs.

5. Sans objet.

LA SUBVENTION OCTROYÉE À LA CANADIAN ASEA ELECTRIC

Question n° 1252—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la compagnie *Canadian Asea Electric*, de Montréal (P.Q.) et, si oui, à combien s'élève la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la compagnie *Canadian Asea Electric*, de Montréal (P.Q.)?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le parlement par le ministère de l'Expansion économique régionale.

3. Les directeurs et administrateurs de la société *Canadian ASEA Electric Ltd.*, au 31

[M. Burton.]

décembre 1968, étaient ceux dont les noms suivent: A. C. de Lery, président, 475, avenue Stannock, Ville Mont-Royal; A. K. Graham, administrateur, 780, avenue Eglinton, Toronto; A. T. Vrethem, administrateur, Kammararg, Vasteras (Suède); C. R. Nicolin, administrateur, Vasteras (Suède); E. Leetma, Secrétaire-trésorier, 5165, rue Trenholme, Montréal.

4. La société appartient à 100 p. 100 à des non-résidents.

5. La société mère est la *Allmanna Svensha Elktrisha Akliebobaget*, de Suède.

LA SUBVENTION OCTROYÉE À LA DOWNIE STREET SAWMILLS LIMITED

Question n° 1253—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la compagnie *Downie Street Sawmills Limited*, de Revelstoke (C.-B.) et, si oui, à combien s'élève la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la compagnie *Downie Street Sawmills Limited*, de Revelstoke (C.-B.)?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement par le ministère de l'Expansion économique régionale.

3. Les directeurs et administrateurs de la société *Downie Street Sawmills Ltd.*, au 31 décembre 1968, étaient ceux dont les noms suivent: Victor Camozzi, administrateur, Revelstoke (C.-B.); Steve McKenzie, administrateur, Revelstoke (C.-B.); Sam Olynyk, administrateur, Revelstoke (C.-B.).

4. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents, soit directement ou par l'intermédiaire d'autres avoirs.

5. Sans objet.

LA SUBVENTION OCTROYÉE À LA DULOD LTÉE

Question n° 1254—M. Burton:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la compagnie *Dulod Ltée*, de Rouyn (P.Q.) et, si oui, à combien s'élève la subvention?